

Responsable

Directeur.trice En cours de recrutement

Encadrement:

Chef de service Joël VIVIERS



Accompagnement

Éducateur spécialisé coordinateur Aide médico psychologique

Équipe médicale et paramédicale

Infirmiers Aides-soignants Psychologue

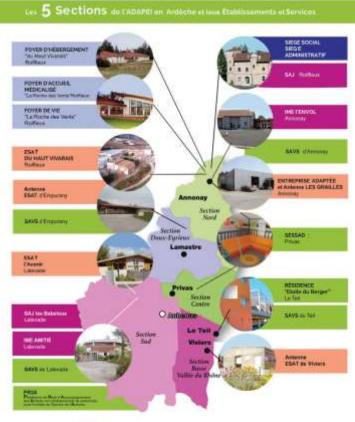
Service administratif

Assistante sociale Agents des services administratifs

Service général

Agents d'entretien des locaux







www.adapei07.fr



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LA ROCHE DES VENTS



863 Route de la Chomotte
BP 186
07100 ROIFFIEUX **Tél: 04 75 69 26 43**secretariat-foyers@adapeio7.com



Projets d'Établissement

Soins-Santé -Activités











Le Fam héberge 7 personnes en chambres indivi-duelles médicalisées. Cette petite unité intégrée au 4ème pavillon du FV est ouverte à la vie sociale et revêt un caractère familial.

Le Foyer de Vie est situé dans un parc arboré sur la commune de Roiffieux. Les bâtiments sont accessibles, les espaces de vie conviviaux.

À la fois structure occupationnelle et structure de soins, le Fam accueille des personnes dépendantes handicapées physiques, mentales, avec diverses pathologies suraioutées.

L'autorité de contrôle et de tarification du Foyer de Vie est le Conseil Départemental de l'Ardèche.

Financement par le biais d'une dotation globalisée selon le contrat d'objectifs et de moyens (CPOM).

Une participation de la personne handicapée est pré-vue pour les frais d'hébergement et d'entretien.

L'accès au Foyer de Vie se fait sur orientation de la MDPH. L'admission fait suite à la demande de la per- sonne auprès de la Direction de l'établissement. La personne est alors inscrite en liste d'attente.

Une commission associative est consultée à chaque admission.

Le FAM accompagne les usagers dans leurs parcours de vie en fonction de leur projet individualisé.

Ces situations complexes :

- Les rendent inaptes à toute activité professionnelle :
 - Justifient l'assistance d'une tierce personne

pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne :

- Nécessitent une surveillance médicale et des soins constants :
- Requièrent un soutien et une stimulation constante et adaptée, ainsi qu'un suivi para médical et médical régulier.

Le projet de soins individualisés, contractualisé dans le PAS (Projet d'Accès Santé), volet du Projet d'établissement, est un axe prioritaire de l'accompagnement global.

Le PAS « décline et formalise les orientations et objectifs des soins - prise en charge, accompagnement, coordination, prévention à la santé - sur lesquels porteront les actions pluridisciplinaires, d'organisation, de management des équipes ».

Il aborde dans son sommaire :

- -L'organisation des soins
- -La dispensation des soins
- -La continuité des soins
- -Les soins spécifiques
- -L'organisation et la sécurité du circuit du médicament
- -La sécurité sanitaire
- -La prévention à la santé
- -L'accompagnement en fin de vie



Les activités sont principalement axées sur le bien-être et le confort. Ils sont de deux natures : des temps individuels et des temps collectifs.

- Activités sportives adaptées
- Activités artistiques et culturelles
- Séjours de vacances sont organisés avecdes organismes agréés.

